

Tous les week-ends, le couple boit et lui, cogne sa femme

Tribunal. Le prévenu a été condamné à deux ans de prison, dont un avec sursis.

Voilà une affaire jugée au tribunal de Béziers qui prouve que la violence conjugale touche tous les milieux sociaux. Nous sommes le 4 mai dernier, il est 23 h. Les gendarmes apprennent qu'une femme, ensanglantée, affolée, frappe aux portes de ses voisins, à Thézan-lès-Béziers. Ils se rendent sur la commune et trouvent la supposée victime, les vêtements couverts de sang, le visage tuméfié, qui s'est réfugiée chez son frère. Elle est conduite à l'hôpital. Entendue, elle raconte que son époux l'a frappée après une dispute. Les gendarmes appellent chez l'ami où s'est réfugié l'homme. Au téléphone, la voix de ce dernier montre qu'il est alcoolisé, et auprès de sa petite fille. Il est interpellé.

Il sera entendu par les gendarmes, ainsi que le fils de son épouse, fruit d'une union précédente. L'adolescent de 15 ans raconte que sa mère, couturière, et son beau-père se disputent souvent les week-ends, parfois il s'interpose et prend des coups. Le soir des faits, il a voulu descendre de sa chambre. Mais le prévenu l'a menacé. « *Je te fracasse si tu descends !* », aurait-il vociféré. Pris de peur, le jeune a



■ Sa peine pourra peut-être être aménagée.

réintégré sa chambre.

« Une femme meurt en France tous les 3 jours sous les coups de son mari »

L'histoire de ce couple, racontée par la présidente Claire Ougier, est malheureusement banale et surprenante à la fois. Car le prévenu est professeur de physique nucléaire à Paris. Il travaille, toute la semaine à la capitale, entre cours et conférences, redescend tous les week-ends rejoindre sa famille. Avec sa femme, ils boivent, beaucoup. L'épouse prend souvent des claques, des coups. À la barre, il recon-

naîtra les faits, déclare « avoir honte », reconnaît n'avoir battu le fils de son épouse « *qu'une fois* ». L'homme de 43 ans est tête baissée, très avare de paroles, la voix à peine audible. Il finira par reconnaître avoir « *un gros souci avec l'alcool. J'ai entrepris des démarches pour arrêter de boire.* » Depuis les faits, il a été placé sous contrôle judiciaire. À son casier, deux mentions : l'une en 2010 pour conduite sous l'emprise de l'alcool, une deuxième en 2013 pour récidive. Son épouse, qui s'est constituée partie civile, est dans la salle. Elle intervient très

brèvement, aussi peu proluxe que son époux, duquel elle est séparée depuis le 4 mai. « *Il continuera à boire tant qu'il continuera à voir sa mère de 89 ans qui est alcoolique* ». Pour son avocate, « *elle a tous les symptômes de la femme battue* ».

Le procureur, Yvon Calvet, reprendra l'idée : « *Une femme meurt en France tous les trois jours sous les coups de son mari ou concubin* ». Il demande, entre autres, une peine de 9 mois, dont trois de sursis, avec mise à l'épreuve de deux ans. M^e Devaux, pour la défense, insistera sur « *la prise de conscience de la gravité des faits* » de son client et ses démarches pour se soigner. Il ne sera pas entendu par le tribunal, qui ira même plus loin que les réquisitions du procureur. L'homme sera condamné à deux ans de prison, dont un avec sursis mis à l'épreuve pendant trois ans. Avec possibilité d'aménagement de sa peine que pourrait lui accorder le juge d'application des peines. Le Thézainais a obligation de soins, devra faire un stage sur les violences conjugales, et devra indemniser la mère et son fils.

COMPTE RENDU AJIMENEZ
ANTONIA JIMENEZ
ajimenez@midilibre.com

21 g de cannabis remis au parloir

Les affaires de détenus à qui l'on fait passer des stupéfiants durant un parloir sont fréquentes. Cette fois, il s'agit d'un homme de 30 ans poursuivi pour détention non autorisée de stupéfiants com-

mis le 23 août dernier, et recel de biens provenant d'un délit. Soit 21 g de cannabis que lui a apporté son frère, venu lui rendre visite à la prison de Béziers. Il y purge une peine de trois ans pour des

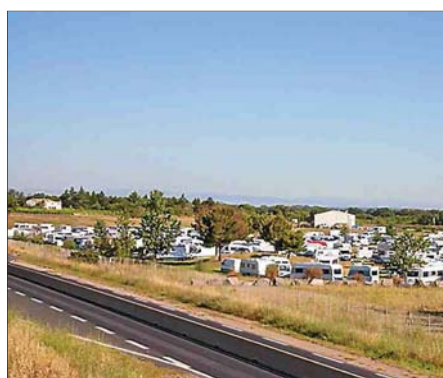
faits de violences avec arme. L'homme, qui a 21 mentions à son casier judiciaire, arrive menotté. Il reconnaît les faits, tout comme son frère les a reconnus. Le procureur rappellera que « *les trafics sont*

les premières causes des pressions, incidents et accidents en prison, autant pour les prisonniers que pour le personnel ». L'homme a été condamné à une peine supplémentaire de six mois.

Un terrain investi illégalement

Polémique. Les gens du voyage ont quitté Portiragnes lundi, dans la nuit, pour Vias.

Les gens du voyage qui s'étaient installés illégalement ce lundi 25 juin après-midi à Portiragnes avec une certaine violence dans leurs gestes, ont commencé à évacuer les lieux dans cette même soirée. Ils ont rejoint illégalement, encore, le terrain municipal de la Cresse, sur la commune de Vias. Ce mardi matin, le maire de cette commune, Jordan Dartier, a tout de suite contacté les services de l'État pour procéder à une évacuation d'urgence du terrain qui n'est pas prévu à cet effet.



■ Le terrain de la Cresse doit être évacué.

Ils ont élu domicile sur un autre terrain
Il faut aussi dire que la commune s'est dotée d'une aire d'accueil des gens du voyage, déjà occupée. « *Les forces de police municipale ont procédé aux constatations nécessaires, explique Jordans Dartier qui était, ce mardi, sur le terrain de la Cresse. Ces gens devaient s'installer sur notre*

terrain la semaine dernière. Ils avaient réservés, mais ne sont pas venus. Ils ont donc perdu leur place à Vias puisque une autre communauté nous a sollicité. J'ai donc saisi immédiatement les services de la sous-préfecture de Béziers ainsi que la gendar-

merie d'une demande de mise en demeure d'évacuation puisque, fort heureusement, la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée et par conséquent la commune de Vias, sont en conformité avec le Schéma départemental

d'accueil des gens du voyage. » Ces derniers devront donc rejoindre l'aire de grand passage de Bessan qui a été ouverte récemment. Si la communauté d'agglo n'était pas équipée de tels terrains, cette mesure d'évacuation ne pourrait être prise en compte. Il faudra donc que les voyageurs se plient aux règles. Une situation qui avait l'air de vouloir se conclure à l'amiable contrairement à Portiragnes où la maire, Gwendoline Chaudoir et les gendarmes, avaient dû faire face à une sévère animosité. « *Dans ces conditions, la demande d'évacuation permettra de forcer les gens du voyage à quitter les lieux sous peine de verbalisation par jour d'infraction constatée* », a ajouté encore le premier magistrat de la commune. L'amende s'élèverait alors à 135 € par jour de présence et par véhicule.

du 25 juin au 5 juillet 2018
Profitez de nos prix imbattables !!

FABRICANT INSTALLATEUR

Dis monsieur, quand je serais grande, tu me feras une belle véranda ?

Véranda BoisAlu

Véranda Alu

Véranda / Agrandissement maison ossature bois Pergola / Abri voiture

Extension maison ossature bois

Ne faites pas comme Flora ! N'attendez plus pour vous faire établir un devis !

Appellez-nous pour un **Devis Gratuit** 04.67.25.39.52

Bureau d'étude à votre disposition

MEZE Succursale NARBONNE

Unité de fabrication Siège MONTPELLIER

FAITS DIVERS

Béziers

92 g de résine dans la voiture

Lundi, peu avant midi, au rond-point Youri-Gagarine, les policiers municipaux aperçoivent une voiture dont les plaques minéralogiques sont totalement illisibles. Les forces de l'ordre veulent contrôler le conducteur, mais celui-ci fait une marche arrière et prend la fuite. Il est rattrapé impasse Paul-Bert où il est bloqué par une voiture qui descendait la rue. Il abandonne son véhicule et s'enfuit à pied. Pas de chance pour lui, les policiers lui mettent la main dessus pour refus d'obtempérer, parce qu'il n'avait pas de permis de

conduire et enfin parce que sa voiture n'était pas assurée. Pour couronner le tout, lors de la fouille de la voiture, les policiers ont trouvé 92 g de résine de cannabis dans le coffre. L'homme, un Thézainais né en 1989, a été placé en garde à vue au commissariat de Béziers.

Le voisin met les voleurs en fuite

Samedi, deux jeunes ont tenté de forcer la porte d'une maison. Ils ont été mis en fuite par le voisin. Celui-ci a donné leur signalement et les deux jeunes nés en 2000 ont été interpellés vers la gare par la police.

Cave de SAINT CHINIAN

Vendredi 29 Juin 2018
A PARTIR DE 19H00

4^{ème} **TREMPLIN MUSICAL**

de la Cave de Saint-Chinian

EN COMPETITION :

STYLE POP/ROCK ELECTRO

MANON INITIAL DATA

ZOREIL FIGHTORPEACEMOTTE JEUDI MINUIT

PAUL LAPPIN GIRAMUNDO

Bar à vin/Bar à Huîtres et Foodtrucks

INFOS : 04 67 38 28 40
Cave de Saint-Chinian - 34360 Saint-Chinian
Direction St-Pons - long : 2°56'52" - lat : 43°25'23"

VENDREDI 3 AOÛT 2018

Art en Cave

JEAN BASTIDE & BOCAJ

REPAS ET CONCERT

www.vin-saintchinian.com

édition 2018 www.lartencave.com